

20 janvier 2014

approuvé le :

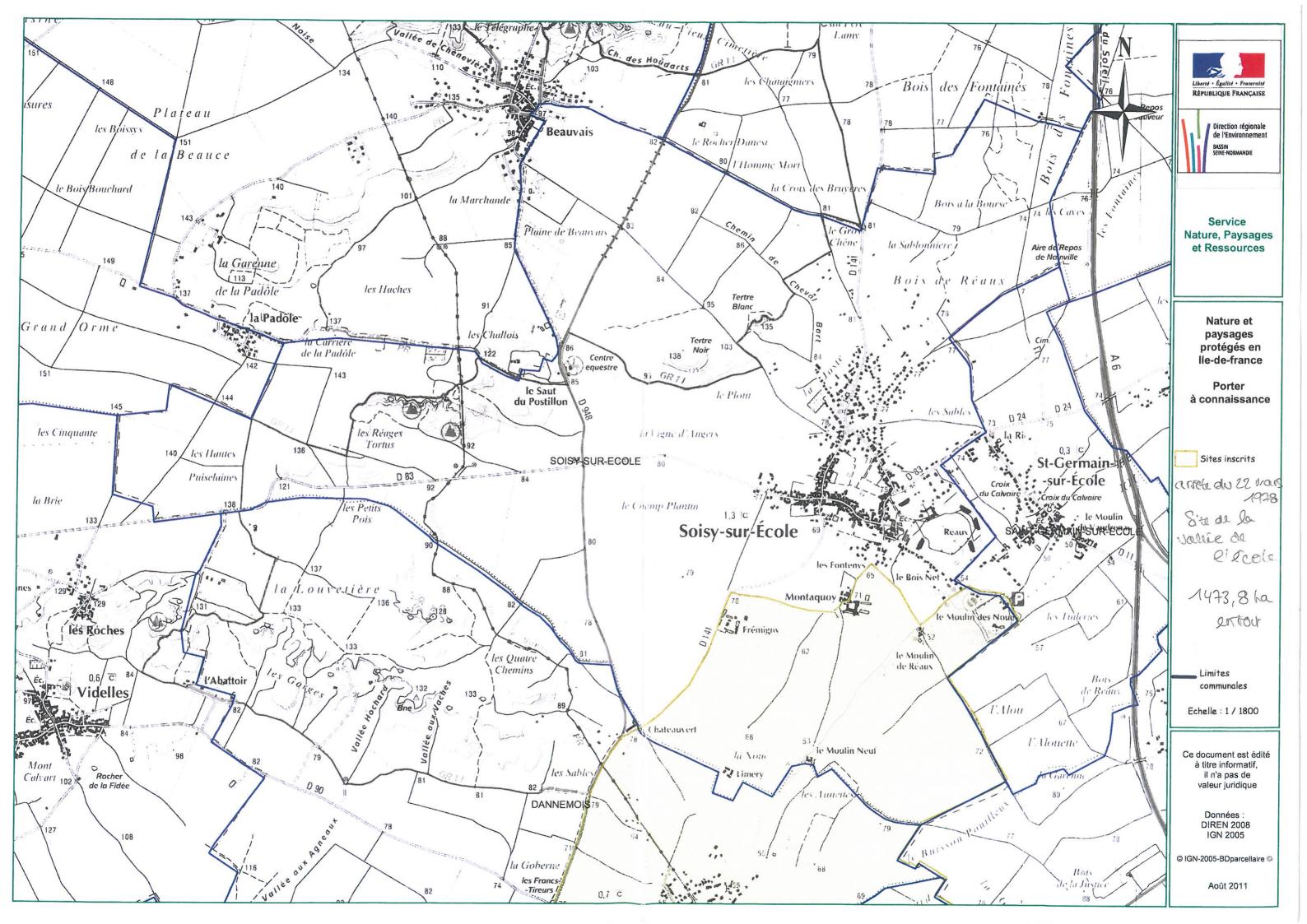
Vu pour être annexé à la Plan Local d'Urbanisme Plan Local d'Urbanisme Plan Local d'Urbanisme délibération du Conseil prescrit le : arrêté le : Municipal en date du :

28 avril 2011

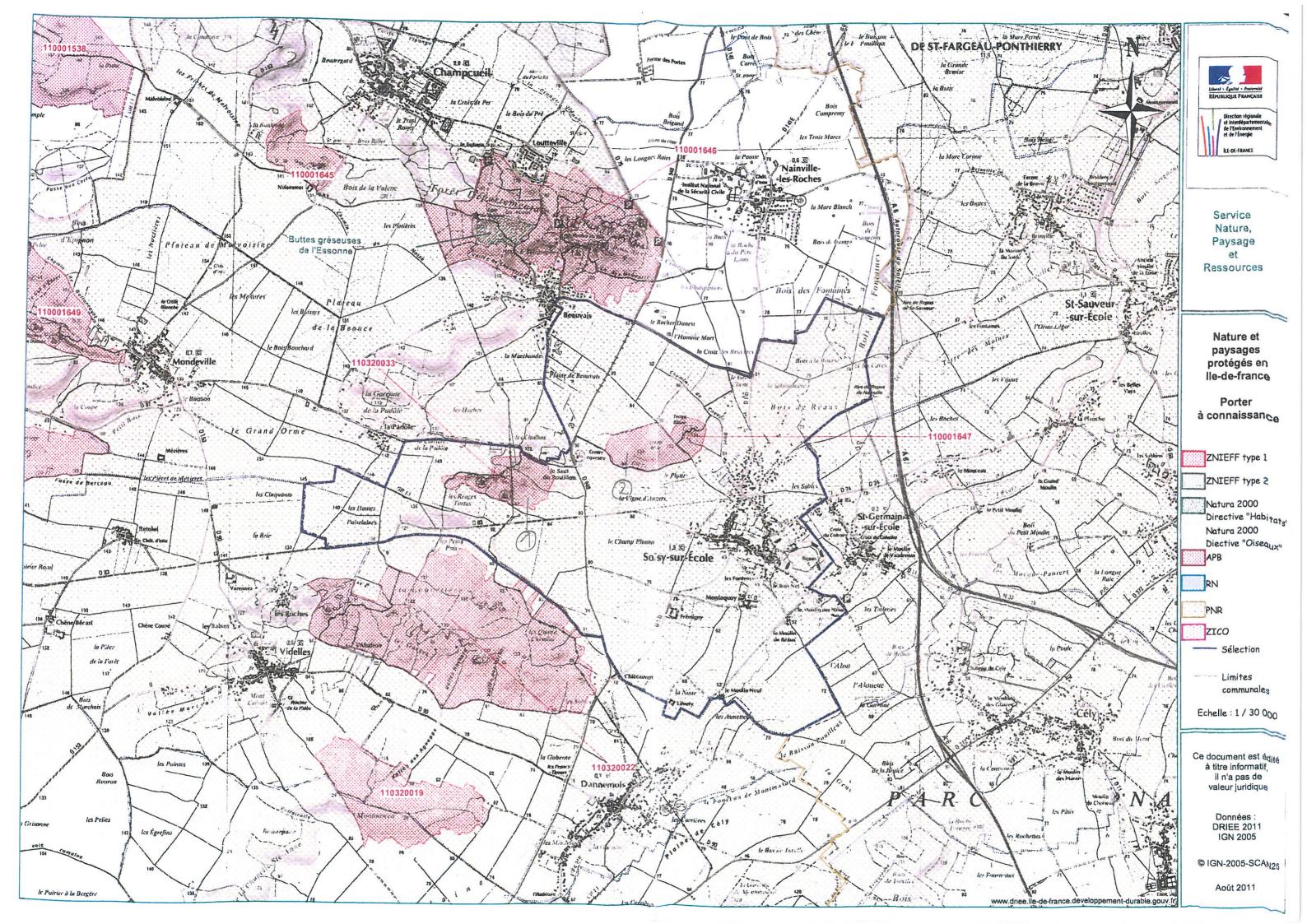
Commune de Soisy-sur-Ecole

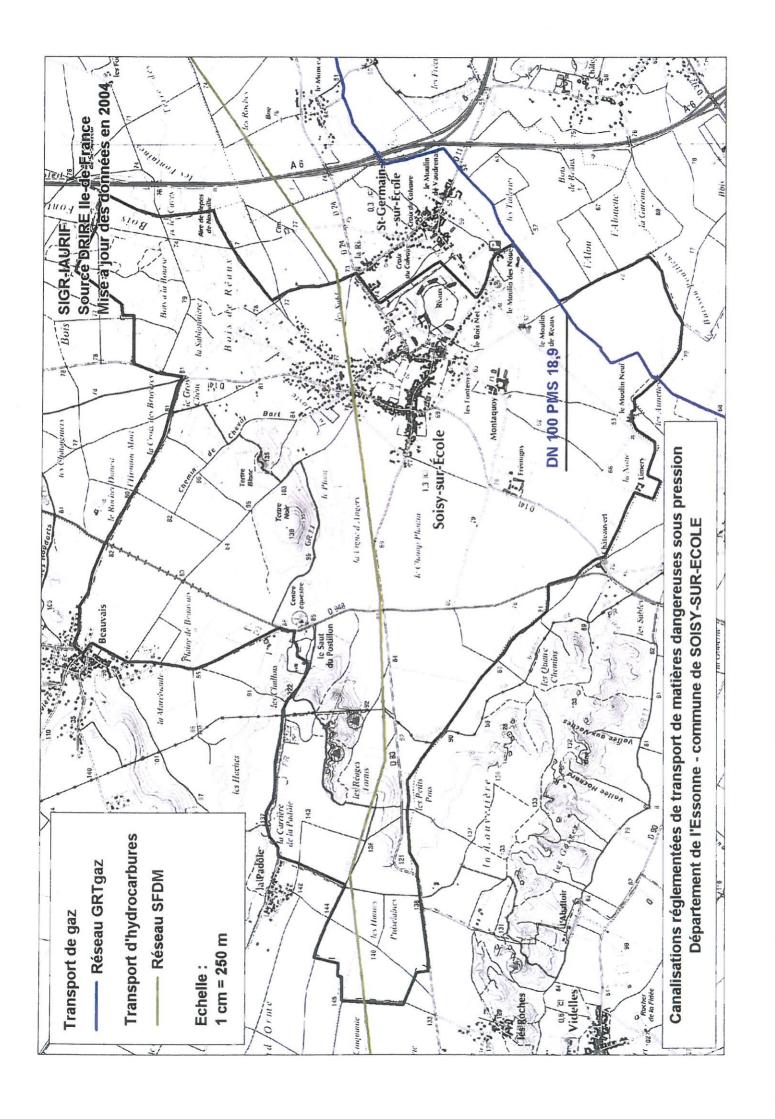
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

6.1. Servitudes et contraintes



	code	servitude de protection des monuments historiques (AC1)service territorial de l'architecture et du patrimoine loi du 31/12/1913	servitude de protection des sites pittoresques – inscription (AC2) DRIEE-IF loi du 02/05/1930		servitudes relatives à la conservation des eaux (AS1) captage DDAF/ARS; aqueducs : Eaux de Paris Captage : art. L.1321,1 et suivants, R.1321.1 et suivants et R.1321.2 du Code de la Santé Publique ; aqueducs : art. L.20 du Code de la Santé Publique, loi du 03/01/1992 et décret modifié n°89.3 du 03/07/1989	pipelines (I1 bis) TRAPIL ou SEPAL	servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) GRTgaz Décret n°67-886 du 06/10/1967 et arrêté ministériel du 04/08/2006	servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4) DDT article L.215.18 du Code de l'Environnement
Soisy-sur-École	91599	église (inscription) arrêté préfectoral n°89.130 Du 27/02/1989	vallée de l'Ecole Arrêté ministériel 22/03/1978	centre émetteur de Videlles décret 28/01/1975 France Télécom	aqueducs de la Vanne et du Loing (ville de Paris)	oléoduc Donges-Melun-Metz décret du 24/05/1954	Canalisation DN 100 PMS 18.9 bars	rivière l'Ecole Arrêtés préfectoraux 01/08/1977 et 22/09/1977





Fiche d'information relative aux risques présentés par les canalisations de transport de matières dangereuses intéressant la commune de SOISY-SUR-ECOLE

1- Les différentes canalisations de transport intéressant la commune de SOISY-SUR-ECOLE

La commune de SOISY-SUR-ECOLE est concernée par plusieurs canalisations sous pression de transport de matières dangereuses, réglementées par l'arrêté du 4 août 2006 (NOR: INDI0608092A) du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministre délégué à l'industrie. Il s'agit de canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz et d'hydrocarbures exploitées par la société SFDM.

Le tracé est donné sur la carte ci-après. Pour toute information complémentaire et notamment obtenir une carte des tracés avec une échelle plus fine, il conviendra de se rapprocher directement de l'exploitant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

GRTgaz Région Val de Seine (26 rue de Calais – 75436 PARIS CEDEX 09

TÉL.: 01.40.23.36.36)

SFDM

47 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON (TEL.: 01-60-72-49-00)

Les renseignements mentionnés sur cette carte ne sauraient engager les organismes ayant contribué à son élaboration. Il s'agit d'un document informatif. La position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain de certaines catégories de canalisations. Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport, il est nécessaire d'effectuer auprès de l'exploitant concerné une demande de renseignement ou une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément au décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 et à son arrêté d'application du 16 novembre 1994 ou de tout autre texte pouvant s'y substituer. De manière générale, les personnes souhaitant des informations plus précises sur les réseaux de canalisations sous pression sont invitées à se rapprocher de leurs exploitants respectifs.

2- Maîtrise de l'urbanisation

Les contraintes en matière d'urbanisme concernent les projets nouveaux relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles et aux immeubles de grande hauteur (IGH). Ces contraintes s'apprécient au regard des informations figurant dans le tableau ci-après et qui sont issues des distances génériques disponibles pour le gaz et des éléments d'information transmis le 5 mai 2009 pour les hydrocarbures par la société SFDM :

Canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz

	_	estrictions en matière de de l'urbanisation	Zone justifiant vigilance et information
Caractéristiques des canalisations	Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent	Zone d'information du transporteur de tout projet d'urbanisme
DN 100 et PMS 18,9 bar	5 m	10 m	10 m

Ces distances s'entendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée. En gras : Les distances indiquées sont à considérer avec précaution car prises pour une PMS de 25 bar.

Canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par la société SFDM

	_	estrictions en matière de de l'urbanisation	Zone justifiant vigilance et information
Caractéristiques des canalisations	Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent	Zone d'information du transporteur de tout projet d'urbanisme
/	10 m	95 m	200 m

Ces distances s'entendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée.

Zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation

La première distance délimite la zone dans laquelle toutes constructions ou extensions d'IGH et ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes sont interdites sans qu'il ne soit possible de revenir dessus.

La zone intermédiaire nécessite que l'aménageur de chaque projet engage une étude pour s'assurer que les conditions de sécurité sont satisfaisantes au regard des risques présentés. Cette étude repose sur les caractéristiques de l'ouvrage de transport, de son environnement mais aussi du projet envisagé et du respect de certaines contraintes en matière de sécurité (modalité d'évacuation des personnes...). En outre, la mise en œuvre de mesure compensatoire de type physique sur l'ouvrage de transport (protection mécanique par dalle béton...) destinée à réduire l'emprise de cette zone en limitant la principale source de risque d'accident (travaux tiers) est à privilégier. Cependant, malgré la mise en place de mesures compensatoires et dans certaines conditions, l'interdiction de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes peut intervenir. La DRIRE devra être consultée a minima lors de la procédure de demande de permis de construire.

Zone justifiant vigilance et information

La distance la plus grande définit la zone dans laquelle une information du transporteur doit être réalisée pour tout projet d'urbanisme. Cette démarche doit permettre au transporteur de suivre l'évolution de l'environnement à proximité de ses ouvrages afin de renforcer le cas échéant leur niveau de sécurité.

En outre, cette zone doit servir de référence pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) et, le cas échéant, du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

D'une manière générale et afin d'anticiper toutes difficultés, il convient d'avertir le plus en amont possible le transporteur de tout projet situé dans les zones figurant dans les tableaux ci-dessus.



INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE. FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN Zone mise à jour le 09/11/2010 -- Document généré le 12/08/2011 TYPE DE PROCÉDURE

Modernisation de Zone

RÉGION ADMINISTRATIVE

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional: 91599001 / Zone de type 1 Ile-de-France

IDENTIFIANT NATIONAL 110001647

3-NOM DE LA ZONE

BUTTES SABLEUSES DU TERTRE BLANC ET DU TERTRE NOIR

4-ANNÉE DE DESCRIPTION 01/06/1984 ANNÉE DE MISE A JOUR 01/01/2001

5-LOCALISATION

- a) Commune(s):
 - SOISY-SUR-ECOLE (91599)
- b) Altitude(s): 90 m à 140 m.
- c) Superficie: 40 hectares.

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface* Observation
* CD CB : code	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	NE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation	
110001647	34.12	Pelouses des sables calcaires		10%
110001647	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches		5%

b) Milieux autres

NM SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface* Observation
* CD CB : code		IE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation	
110001647	31.2	Landes sèches		5%
110001647	31.8	Fourrés		10%
110001647	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		5%
110001647	41.2	Chênaies-charmaies		35%
110001647	43.7		et	20%
110001647	83.31	Plantations de conifères		10%

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORIN	IE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation		
110001647	4	Forets			
110001647	82	Cultures			
110001647	86.2	Villages			

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 60 Butte témoin, butte

b) Activités humaines

- 05 Chasse - 07 Tourisme et loisirs

c) Statuts de propriété

- 01 Propriété privée (personne physique)

d) Mesures de protection

- 14 Zone de préemption du département - 80 Parc Naturel Régional

e) Délimitations

- 01 Répartition des espèces (faune, flore) - 02 Répartition et agencement des habitats

f) Autres inventaires

A	
-1	

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 250 Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement - 610 Sports et loisirs de plein-air - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

a) Patrimonial

- 10 Ecologique - 20 Faunistique - 30 Floristique - 36 Phanérogames

b) Fonctionnel

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaire

- 81 Paysager - 82 Géomorphologique

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Olseaux	Reptiles	Amphiblens	Poissons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Ptéridophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
Nulle	Faible	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Moyen	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

- Les deux buttes sableuses constituant la ZNIEFF hébergent des espèces déterminantes. Le tracé du périmètre se fait à l'aide des courbes de niveau, afin de ne retenir que les habitats les plus intéressants, situés principalement au niveau des pentes sableuses.

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- A venir

14-SOURCES/INFORMATEURS

Туре	Auteur	Année de	Titre
		publication	
Inventeur	NaturEssonne (BITTER M.) (1997		
Inventeur	DOUCHIN M.		
Inventeur	NaturEssonne (SABOURIN G.)		
Inventeur	CBNBP (GOURVIL J., RAYNAUD X.)		

INTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNIS	TIQUE ET FLORISTIQUE
S ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCC	FAUNIS
Z	S ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCC

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 09/11/2010 -- Document généré le 12/08/2011

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 91599001 / Zone de type 1

RÉGION ADMINISTRATIVE lle-de-France

2a

3-NOM DE LA ZONE BUTTES SABLEUSES DU TERTRE BLANC ET DU TERTRE NOIR

TYPE DE PROCÉDURE

Modernisation de Zone

IDENTIFIANT NATIONAL 110001647

LISTE D'ESPÈCES 2a : ESPÈCES DÉTERMINANTES

						100			
NIM SCETA	FOR ESD*	NIM SCEZNI CHE ESD* NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A.	AD.I	AD.S	D.A. Ab.I Ab.S Ubservation
NIM OFFEN	CDF EG	company to the contract of the	Ab I - Abondance inférieure estimée Ab.S		Observation : Période d'observation				
· CDE ESP	: CODE ESPECE	* CDE ESP : CODE ESPECE (CD_NOM) D.A.: Degre u abondance		•					
					M MILIOLICA		11	11 100 1997	1997
110001647 103369	103369	Hypochaeris maculata L.			DOUCHIN IV.		=	3	
					Y OLIANVAG IIVGLICO GONGO				
110001647 111250	111250	Oreoselinum nigrum Delarbre			CEIVER (GOODVIL 3., INTINOD A.)				
					M MINIOUNIA		11	100 1997	1997
110001647 129674	129674	Viola rupestris F.W.Schmidt			DOCUMENT.			25.	

LISTE D'ESPÈCES 2c : AUTRES ESPÈCES

	D.A* Ab.1 Ab.S Observation			NaturEssonne (BITTER M.) (1997		SABOURIN G	ABOURIN G.)	ABOURIN G.)	ABOURIN G.)	ABOURIN G.)	ABOURING)
	SOURCE	Observation : Période d'observation	DOUCHIN M.	NaturEssonne (F	NaturEssonne (SABOURIN G.)	NaturEssonne (SABOURIN G.)	NaturEssonne (SABOURIN G.)	NaturEssonne (SABOURIN G.)	NaturEssonne (SABOURIN G.)	NaturEssonne (SABOURIN G.)	NaturEssonne (SABOURIN G.)
	Andre(s) Statut(s) biologique(s)	ée Ab.S : Abondance supérieure estimée									
Statuties Characteristics	Statut(s) Citot Dio	Ab.I : Abondance inférieure estimée									
NM SFFZN CDE ESP* NOM ESPÈCE		* CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM)	Carex caryophyllea Latourr.	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Fumana procumbens (Dunal) Gren.	Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult.	Mibora minima (L.) Desv.	Pulsatilla vulgaris Mill.	Silene nutans L.	Tuberaria guttata (L.) Fourr.	Veronica spicata L.
CDE ESP*		P : CODE ESPÈCE (1	88415	3608	99028	104644	108477	116460	123568		129007
NM SFFZN		· CDE ES	110001647	110001647	110001647	110001647	110001647	110001647	110001647 123568	110001647 127901	110001647 129007

TYPE DE PROCÉDURE	Modernisation de Zone	IDENTIFIANT NATIONAL 110001647	
COLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	e Naturel - MNHN re le 12/08/2011	3-NOM DE LA ZONE BUTTES SABLEUSES DU TERTRE BLANC ET DU TERTRE NOIR	
INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN Zone mise à jour le 09/11/2010 Document généré le 12/08/2011	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 91599001 / Zone de type 1	
Annexes		RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France	

LISTE D'ESPÈCES À STATUT DE PROTECTION

MAN OFFICE	NIM CLEAN COE ECD*	NOW ESPÈCE	TYPE ESP*	Protection nationale	Directive Oiseaux	D	Directive habitats	
NM SLICIN	CUE EST				Annexe I	Annexe II	Annexe IV Annexe \	Annexe V
*CDE ESP:	*CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM)	M) TYPE ESP: Statut D:déterminant ou A:autre						
110001647 3608	3608	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	A		oni			

	S NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE,	TYPE DE PROCÉDURE	
	STIQUE ET FLORISTIQUE EN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN	Nouvelle Zone	
Zone mise à jour le 09/1	/2010 Document généré le 12/08/2011		
RÉGION ADMINISTRATIVE	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE	IDENTIFIANT NATIONAL	
lle-de-France	Code régional : 91599002 / Zone de type 1	110320033	
3-NOM DE LA ZONE		4-ANNÉE DE DESCRIPTION	
LES REAGES TORTUS		01/01/2001	
FEO VENGEO IOVIDO		ANNÉE DE MISE A IOUR	

ANNÉE DE MISE A JOUR

5-LOCALISATION

a) Commune(s):

- SOISY-SUR-ECOLE (91599)

b) Altitude(s): 90 m à 135 m.

c) Superficie: 30 hectares.

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORIN	IE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation		
110320033	34.12	Pelouses des sables calcaires		5%	
110320033	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches		5%	
110320033	43.7	Chênaies mixtes thermophiles	et	20%	
		supra-méditerranéennes			L

b) Milieux autres

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORI	NE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation		
110320033	31.2	Landes sèches		5%	
110320033	31.8	Fourrés		15%	
110320033	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		10%	
110320033	41.2	Chênaies-charmaies		30%	
110320033	83.31	Plantations de conifères		. 10%	

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORINE	E BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation		
110320033	4	Forets			
110320033	82	Cultures			
110320033	87	Terrains en friche et terrains vagues			

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 60 Butte témoin, butte - 61 Plateau

b) Activités humaines

- 05 Chasse - 07 Tourisme et loisirs

c) Statuts de propriété

- 01 Propriété privée (personne physique)

d) Mesures de protection

- 14 Zone de préemption du département - 80 Parc Naturel Régional

e) Délimitations

- 01 Répartition des espèces (faune, flore) - 02 Répartition et agencement des habitats - 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage



f) Autres inventaires

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 250 Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement - 610 Sports et loisirs de plein-air - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

a) Patrimonial

- 10 Ecologique - 20 Faunistique - 30 Floristique - 36 Phanérogames

b) Fonctionnel

- 50 Fonctions de protection du milieu physique - 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols - 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaire

- 81 Paysager - 82 Géomorphologique

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Olseaux	Reptiles	Amphiblens	Poissons	Insectes	Autres	Phanérogames	Ptéridophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
						Invertébrés							
Nulle	Nulle	Faible	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Moyen	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

- Les habitats les plus intéressants se situent au niveau des pentes et sur la partie sommitale de la butte où affleurent les dalles de grès. Les courbes de niveau sont donc utilisées lorsqu'aucune autre limite visuelle n'existe.

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

14-SOURCES/INFORMATEURS

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
Inventeur	PASQUIER B., SERGENT C.		
Inventeur	CBNBP (GOURVIL J.)		
Inventeur	NaturEssonne (SABOURIN G.)		

TYPE	Ž	
INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN	Zama miles à inim la 00/44/0040 - Daniment agin de la 40/00/0044
2a		

3-NOM DE LA ZONE LES REAGES TORTUS IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 91599002 / Zone de type 1

RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France

IDENTIFIANT NATIONAL 110320033

LISTE D'ESPÈCES 2a : ESPÈCES DÉTERMINANTES

Statut(s) biologique(s) SOURCE D.A* Ab.I Ab.S Observation	Ab.S : Abondance supérieure estimée Observation : Période d'observation	CBNBP (GOURVIL J.) 2000 à 2000
Statut(s) Chorologique(s) Statut(s) biolog	Ab.1 : Abondance inférieure estimée Ab.S : Abondance supérieure es	
NM_SFFZN CDE ESP* NOM ESPÈCE	· CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM) D.A : Degré d'abondance Ab.I :	1325 Sorbus latifolia (Lam.) Pers.
NM_SFFZN CL	* CDE ESP : CO	110320033 124325

LISTE D'ESPÈCES 2c : AUTRES ESPÈCES

NM_SFFZN	NM_SFFZN CDE ESP*	NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A*	Ab.I	Ab.S	Ab.S Observation
* CDE ESP	: CODE ESPÈCE	* CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM) D.A : Degré d'abondance Ab.I : .	Ab.1: Abondance inférieure estimée Ab.S:	Ab.S : Abondance supérieure estimée	Observation : Période d'observation				
110320033	88415	Carex caryophyllea Latourr.							
110320033	94716	Dianthus carthusianorum L.							
110320033	100085	Geranium lucidum L.							
110320033	104644	Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult.							
110320033	77686	Lacerta viridis (Laurenti, 1768)							
110320033	108477	Mibora minima (L.) Desv.							
110320033	77756	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)							
110320033	118402	Rosa pimpinellifolia L.							
110320033	118916	Rubia peregrina L.							
110320033	125976	Teucrium botrys L.							
110320033	126008	Teucrium montanum L.							
110320033	127901	Tuberaria guttata (L.) Fourr.							

		-	-	-	
	(ı		ì	I
					ı
	7	į	ţ		ı
	(1	Ì		ı
	2				I
	į		ì	ì	Ì
4	¢	1	ľ	d	Ì

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 09/11/2010 - Document généré le 12/08/2011

w.
~
ب
N
-
w.
=
(I)
=
=
_
0
-
_

TYPE DE PROCÉDURE

IDENTIFIANT NATIONAL 110320033

> IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 91599002 / Zone de type 1 RÉGION ADMINISTRATIVE

lle-de-France

3-NOM DE LA ZONE LES REAGES TORTUS

LISTE D'ESPÈCES À STATUT DE PROTECTION

NM SFFZN	SFFZN CDE ESP*	NOM ESPÈCE	TYPE ESP*	Protection nationale	Directive Oiseaux	۵	irective habitat	S
					Annexe	Annexe II	Annexe IV	Annexe V

NIZLLO ININ	NIM OFFEIN COL EST	NOW ESTECE	511	1 Joseph Handing	מוכפונים פונים	1		The second secon
					Annexe I	Annexe II	Annexe II Annexe IV Annexe V	Annexe V
*CDE ESP	: CODE ESPÈCE (CD_NO	*CDE ESP : CODE ESPECE (CD_NOM) TYPE ESP : Statut D:déterminant ou A:autre						
110320033 77756	77756	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	A	 Amphibiens et Reptiles protégés Article 2 			oui	
110320033 124325	124325	Sorbus latifolia (Lam.) Pers.	۵	 Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 				

3		
7 FAUNISTIQU Ministère de l'Écologie /IFEN /Se	URELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, LE ET FLORISTIQUE rvice du Patrimoine Naturel - MNHN	TYPE DE PROCÉDURE Modernisation de Zone
* Zone mise à jour le 09/11/2010	Document généré le 12/08/2011	
RÉGION ADMINISTRATIVE	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE	IDENTIFIANT NATIONAL
Ile-de-France	Code régional : 91135002 / Zone de type 1	110001646
3-NOM DE LA ZONE		4-ANNÉE DE DESCRIPTION
BOISEMENT SUR GRES A BEAL	IVAIS	01/06/1984 ANNÉE DE MISE A JOUR 01/01/1999

5-LOCALISATION

- a) Commune(s):
 - CHAMPCUEIL (91135)
- b) Altitude(s): 80 m à 135 m.
- c) Superficie: 144 hectares.

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORII	NE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation		
110001646	22.3	Communautés amphibies	1%	
110001646	31.2	Landes sèches	10%	
110001646	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	3%	
110001646	35	Pelouses silicicoles sèches	2%	

b) Milieux autres

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORINI	E BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation		
110001646	34.1 Pelouses pionnières médio-européennes				
110001646	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides			
110001646	34.34	Pelouses calcaréo-siliceuses de l'europe centrale			
110001646	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles			
110001646	41.5	Chênaies acidiphiles		70%	
110001646	41.9	Bois de châtaigniers 10%			
110001646	86.41	Carrières		4%	

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code i	habitat (CORIN	IE BIOTOPE) Surface : Surface indica	ative en % Observation : Période d'observation		
110001646	4	Forets			
110001646	82	Cultures			

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 61 Plateau - 62 Affleurement rocheux

b) Activités humaines

- 02 Sylviculture - 07 Tourisme et loisirs

c) Statuts de propriété

- 01 Propriété privée (personne physique) - 40 Domaine départemental

d) Mesures de protection

- 62 Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

e) Délimitations



- 01 Répartition des espèces (faune, flore) - 02 Répartition et agencement des habitats

f) Autres inventaires

- ZSC (Directive Habitats)

9-FACTEURS INFLUENCANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 250 Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement - 790 Autres pratiques de gestion (présicer) - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

- a) Patrimonial
 - 10 Ecologique 20 Faunistique 22 Insectes 30 Floristique 36 Phanérogames
- b) Fonctionnel
- c) Complémentaire
 - 81 Paysager

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphiblens	Polssons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Ptéridophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Moyen	Nulle	Moyen	Nulle	Moyen	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

- La forêt départementale des Grands-Avaux bénéficie d'un régime forestier, le contour est nettement visible sur la carte IGN : on l'utilise donc en grande partie pour la délimitation tout en suivant les chemins les plus proches et les délimitations avec les parcelles agricoles et les habitations dans le sud.

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- Ce site, très connu sous le nom de la "Platière du Télégraphe" s'inscrit dans la forêt départementale des Grands-Avaux qui bénéficie d'un régime forestier. La fréquentation y est très importante et les chemins pour accéder à la platière sont nombreux, le GR passe en plein milieu de cette zone sensible.

On distingue deux secteurs différents dans la ZNIEFF (séparées par la route de Loutteville à Beauvais) : le secteur Ouest, où se trouvent la platière du Télégraphe proprement dite, ainsi que les Carrières du Buisson (apparition des calcaires de Beauce et d'Etampes sur la dalle de grès). Le secteur Est présente moins d'intérêt que le précédent et est essentiellement constitué de gros blocs de grès, il est très fréquenté par les amateurs d'escalade. Cette partie ne renferme à priori pas d'espèces déterminantes et sa présence n'est donc pas fortement justifiée dans la ZNIEFF, Cependant ces deux secteurs forment une entité forestière, limitée facilement par un réseau de routes.

L'intérêt de la ZNIEFF est à la fois floristique et faunistique : entomofaune d'intérêt régional et herpétofaune d'intérêt au moins départemental. C'est la platière du Télégraphe qui renferme les milieux et espèces végétales les plus intéressants. Deux espèces strictement inféodées aux platières gréseuses temporairement humides y sont présentes : le Bulliarde de Vaillant (Crassula vaillantii), dont seulement 5 stations sont connues en Ile-de-France et l'Orpin velu (Sedum villosum), unique station connue sur la région. Ces deux espèces sont très rares et protégées au niveau régional.

On peut citer comme compagnes la Moenchie (Moenchia erecta, R) et la Renoncule cerfeuil (Ranunculus paludosus, R), toutes deux espèces déterminantes.

Les pelouses silicicoles plus sèches abritent la Spargoute printanière (Spergula morisonii, AR), le Trèfle strié (Trifolium striatum, R) et l'Orpin

de Bologne (Sedum sexangulare), espèce protégée en Ile-de-France. Les travaux financés en 1997 par le Département ont permis de ralentir la fermeture du milieu aux abords de la platière et de réouvrir une mare : les résultats sont satisfaisants mais la présence de nombreux rejets laissent supposer une absence, sur le site, de chevreuils pour les brouter. Les lapins interviennent favorablement au niveau des pelouses maigres acidiphiles. Cependant, la surfréquentation représente ici la principale menace, en perturbant fortement la tranquillité du site par rapport aux mammifères d'une part, et en accentuant le piétinement d'autre part.

Géologie

La plate-forme est constituée de grès stampiens, mocelés par la fracturation. Les pentes sableuses sont encombrées par des blocs de grès résultant de l'affaissement des éléments de la plate-forme par soutirage du sable. Un bel exemple de genèse des chaos rocheux.

14-SOURCES/INFORMATEURS

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	GAULTIER C. (Ecosphère)	1992	Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.
Bibliographie	BARANDE S., GAULTIER C., KOVACS J.C.	1995	Les carrières siliceuses du département de l'Essonne, pré-étude faunistique des carrières inscrites en ZNIEFF. Conseil général de l'Essonne
Inventeur	Groupe d'inventaire des lépidoptères d'Île-de-France (GILIF)		
Inventeur	AICARDI O.		

Inventeur	C.R.A.R.		
Inventeur	COCAULT R., LUQUET GC. (1991 -		
	1992)		
Inventeur	ONF - Comité de suivi écologique des		
	forêts de l'Essonne		
Bibliographie	GAULTIER C. (Ecosphère)	1993	Inventaire des formations végétales remarquables de l'Essonne, Les boisements
			calcicoles, Analyse bibliographique, Valeur-Répartition, NaturEssonne,
			Longpont/Orge.

ALT SOLITON	2a

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 09/11/2010 -- Document généré le 12/08/2011

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 91135002 / Zone de type 1

RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France

3-NOM DE LA ZONE BOISEMENT SUR GRES A BEAUVAIS

TYPE DE PROCÉDURE Modernisation de Zone

IDENTIFIANT NATIONAL 110001646

LISTE D'ESPÈCES 2a : ESPÈCES DÉTERMINANTES

NM SFFZN	NM_SFFZN CDE ESP*	NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A* Ab.I	Ab.S	Observation
· CDE ESF	· CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM)	D.A : Degré d'abondance	Ab.1: Abondance inférieure estimée Ab.S: A	Ab.S : Abondance supérieure estimée	Observation : Période d'observation			
110001646	66134	Chorthippus vagans (Eversmann, 1848)	848)		COCAULT R., LUQUET GC. (1991 - 1992)			1994 à 1996
110001646	92807	Crassula vaillantii (Willd.) Roth			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.			1991 à 1999
110001646	108138	Mentha pulegium L.			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.			1991 à 1999
110001646	108703	Moenchia erecta (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	Меу.		GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.			1991 à 1999
110001646	219768	Polyommatus coridon (Poda, 1761)			Groupe d'inventaire des lépidoptères d'île-de-France (GILIF)			1994
110001646	117151	Ranunculus paludosus Poir.			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.			1991
110001646	122256	Sedum sexangulare L.			ONF - Comité de suivi écologique des forêts de l'Essonne			1997 à 1999
110001646	122281	Sedum villosum L.			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.			1991
110001646	124517	Spergula morisonii Boreau			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.			1991

LISTE D'ESPÈCES 2c : AUTRES ESPÈCES

NM_SFFZN	NM_SFFZN CDE ESP*	NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	-44	ALC	
· CDE ESP	* CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM)	D.A : Degré d'abondance	Ab.1 : Abondance inférieure estimée Ab.S :		eriode d'observation			Observation
440004040	10700				1000 A 2000 A			
110001646	83165	Aphanes inexspectata Lippert			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère nartie NaturFssonne			1991
110001646	3892	Archidium alternifolium (Hedw.) Mitt.			AICARDI O			3.4005
110001646	6308	Barbilophozia attenuata (Mart.) Loeske			AICARDI O			a 1990
110001646	5825	Brachythecium rivulare Schimp.		Reproduction certaine ou	AICARDI O.			a 1995
				probable				
110001646	5711	Bryum alpinum Huds. ex With.		Reproduction certaine ou	AICARDI O.			à 1995
440004040	2022			probable				
1100011646	09/6	Bryum pseudotriquetrum (Hedw.) P.Gaertn. et al.			AICARDI O.			à 1995
110001646	88415	Carex caryophyllea Latourr.			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les			1001
					platières gréseuses de l'Essonne, 1ère			-
					partie. NaturEssonne.			
110001646	6554	Cephaloziella divaricata (Sm.) Schiffn.			AICARDI O.			3 1005
110001646	92806	Crassula tillaea LestGarl.			GAIII TIED C (Econophysic) 4000 . 1			200
					DAULTIEN C. (ECOSpilere) - 1992 : Les platières grésolises de l'Essano 1320			1991
					partie. NaturEssonne.			
110001646	4781	Dicranum montanum Hedw.			AICARDI O.			3 100F
110001646	99496	Galium parisiense L.			GALII TIEB C (Eccephère) 1003 : 1 cc			0000
					ondrieres de l'Essonne 1ère platières de l'Essonne 1ère			1991
					partie. NaturEssonne.			
110001646	5531	Grimmia decipiens (Schultz) Lindb.			AICARDI O.			à 1995
110001646	5561	Grimmia trichophylla Grev.			AICARDI O.			3 100E
110001646	6013	Hylocomium splendens (Hedw.)			AICARDI O.			3 100F
440004040		Schimp.						2000
110001646	104644	Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult.			GAULTIER C. (Ecosphère) - 1993 :			1991
					es form			
					es de l'Essonne			
					calcic			
					violiographique, Valeur-Repartition, NaturEssonne, Longpont/Orge.			
- x								

Page 5

Lepidozia reptans (L.) Dumort.	AICARDI O.	à 1995
	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.	1991
(Linnaeus,	COCAULT R., LUQUET GC. (1991 - 1992)	1991
	ONF - Comité de suivi écologique des forêts de l'Essonne	1997
	AICARDI O.	à 1995
(Hedw.)	AICARDI O.	à 1995
	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.	1991
	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. Natur Essonne.	1991
	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. Natur Essonne.	1991
	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.	1991
	ONF - Comité de suivi écologique des forêts de l'Essonne	1997
	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère partie. NaturEssonne.	1991
	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1992 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 1ère	1991

LISTE D'ESPÈCES LIÉE À UN HABITAT

Opse	SOURCE	Statut(s) biologique	LONG	LAT	LIBELLE HABITAT	CD CB	NM_SFFZN CDE ESP* NOM ESPECE
------	--------	----------------------	------	-----	-----------------	-------	----------------------------------

*CDE ESP: CODE ESPÈCE (CD_NOM) CD CB: CODE HABITAT(CORINE BIOTOPE) LAT: LATITUDE LONG: LONGITUDE

7

83165	Aphanes inexspectata Lippert	34.1	Pelouses pionnières	
			médio-européennes	
ပိ	Carex caryophyllea Latourr.	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques	
			semi-arides	
1	Crassula tillaea LestGarl.	35	Pelouses silicicoles sèches	
۳	Crassula vaillantii (Willd.) Roth	35	Pelouses silicicoles sèches	
-	Galium parisiense L.	34.1	Pelouses pionnières	
			médio-européennes	
	Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult.	34.34	Pelouses calcaréo-siliceuses de	
			l'Europe centrale	
	Logfia arvensis (L.) Holub	34.1	Pelouses pionnières	
	8 9		médio-européennes	
	Moenchia erecta (L.) G.Gaertn., B.Mey. 35	. 35	Pelouses silicicoles sèches	
	& Scherb.			
	Polygonum minus Huds.	22.3	Communautés amphibies	
	Ranunculus paludosus Poir.	35	Pelouses silicicoles sèches	
	Scleranthus annuus L.	35	Pelouses silicicoles sèches	
	Sedum villosum L.	35	Pelouses silicicoles sèches	
	Silene nutans L.	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières	
			thermophiles	
	Spergula morisonii Boreau	35	Pelouses silicicoles sèches	
	Teucrium botrys L.	34.1	Pelouses	
			médio-européennes	
	Trifolium fillforme auct.	35	Pelouses silicicoles sèches	
	Trifolium scabrum L.	34.1	Pelouses pionnières	
1			médio-européennes	
	Trifolium striatum L.	34.1	Pelouses	
			médio-européennes	
_	Tuberaria guttata (L.) Fourr.	35	Pelouses silicicoles sèches	

**	INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
	Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 09/11/2010 -- Document généré le 12/08/2011

RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional: 91195002 / Zone de type 1 IDENTIFIANT NATIONAL 110320022

TYPE DE PROCÉDURE Nouvelle Zone

3-NOM DE LA ZONE

LA LOUVETIERE

4-ANNÉE DE DESCRIPTION 01/01/2001 ANNÉE DE MISE A JOUR

5-LOCALISATION

- a) Commune(s):
 - DANNEMOIS (91195)
 - VIDELLES (91654)
- b) Altitude(s): 80 m à 140 m.
- c) Superficie: 259 hectares.

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORII	NE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % O	bservation : Période d'observation		
110320022	22.3	Communautés amphibies		2%	
110320022	34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		5%	
110320022	35.2	Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes		8%	
110320022	62.2	Végétation des falaises continentales siliceuses		10%	

b) Milieux autres

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code	habitat (CORII	NE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation		
110320022	31.2	Landes sèches		10%	
110320022	34.12	Pelouses des sables calcaires			
110320022	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		5%	
110320022	41.2	Chênaies-charmaies		25%	
110320022	41.5	Chênaies acidiphiles		20%	
110320022	41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		15%	
110320022	54.1	Sources			

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code i	nabitat (CORINE	BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observ	ation : Période d'observation		<u> </u>
110320022	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés			
110320022	86.2	Villages			

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

- a) Géomorphologie
 - 61 Plateau 62 Affleurement rocheux
- b) Activités humaines
 - 02 Sylviculture 05 Chasse 07 Tourisme et loisirs 16 Exploitations minières, carrières
- c) Statuts de propriété
 - 01 Propriété privée (personne physique)
- d) Mesures de protection
 - 80 Parc Naturel Régional
- e) Délimitations

1

d'Île-de-France, Gandelu (02).

Bibliographie GAULTIER C. (Ecosphère) 1994 Les platières gréseuses de l'Essonne, 2ème partie. NaturEssonne.

1995	1993	1993
GAULTIER C. (Ecosphère) - 1995 : Projet d'extension d'une carrière de grés sur la commune de Dannemois (91à). Expertise phyto-écologique. BORNES-COSSUTTA des grés d'Île-de-France, Gandelu (02).	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1994 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 2ème partie. NaturEssonne.	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1994 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 2ème partie. NaturEssonne.
Sorbus latifolia (Lam.) Pers.	Spergula morisonii Boreau	Spergula pentandra L.
124325	124517	124519
110320022 124325	110320022 124517	110320022 124519

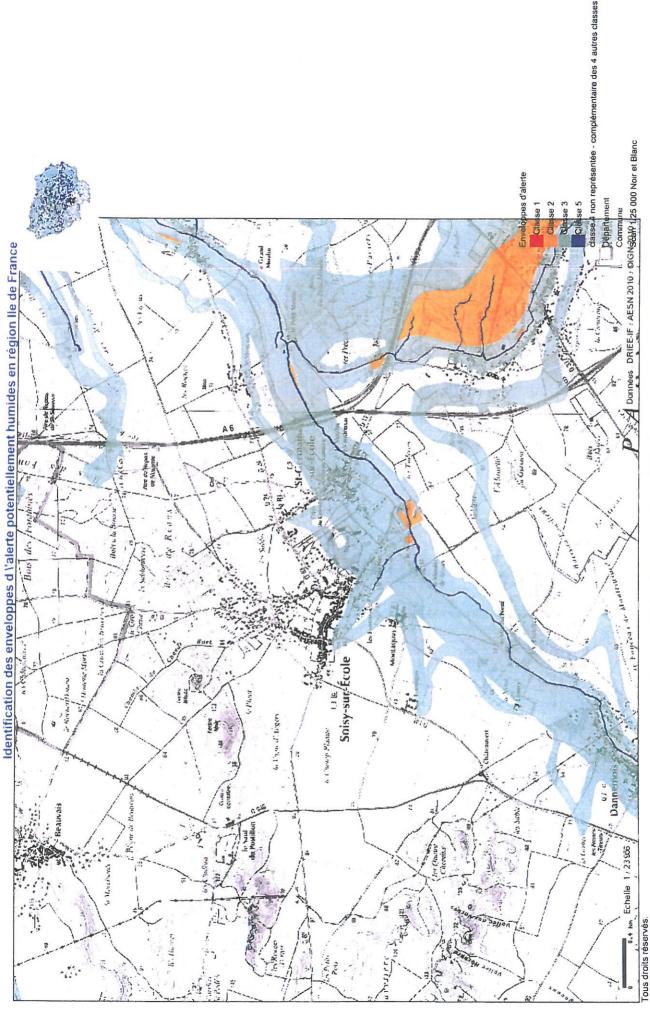
_	1995	1995	1998	1995		1998	1995	1995	1998	1993		1995
BORNES-COSSUTTA des grés d'Île-de-France, Gandelu (02).	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1995: Projet d'extension d'une carrière de grés sur la commune de Dannemois (91à). Expertise phyto-écologique. BORNES-COSSUTTA des grés o'île-de-France, Gandelu (02).	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1994 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 2ème partie. NaturEssonne.	PASQUIER B., SERGENT C.	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1995 : Projet d'extension d'une carrière de grés sur la commune de Dannemois (91à). Expertise phyto-écologique. Société BORNES-COSSUTTA des grés d'île-de-France, Gandelu (02).	SAMBUR P.	PASQUIER B., SERGENT C.	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1995: Projet d'extension d'une carrière de grés sur la commune de Dannemois (91à). Expertise phyto-écologique. Société BORNES-COSSUTTA des grés d'île-de-France, Gandelu (02).	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1995 : Projet d'extension d'une carrière de grés sur la commune de Dannemois (91à). Expertise phyto-écologique. Société BORNES-COSSUTTA des grés d'Île-de-France, Gandelu (02).	PASQUIER B., SERGENT C.	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1994 : Les platières gréseuses de l'Essonne, 2ème partie. NaturEssonne.	SAMBUR P.	GAULTIER C. (Ecosphère) - 1995 : Projet d'extension d'une carrière de grés sur la commune de Dannemois (91à). Expertise
	Galium mollugo L. subsp. erectum Syme	Galium parisiense L.	Jasione montana L.	Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult.	Lacerta viridis (Laurenti, 1768)	Lactuca virosa L.	Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler subsp. montanus (Bernh.) Bässler	Logfia minima (Sm.) Dumort.	Melittis melissophyllum L.	Mibora minima (L.) Desv.	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Pyrus pyraster (L.) Du Roi
-							110320022 137125	110320022 106451	110320022 108003	110320022 108477	110320022 77756	110320022 116600

Statut(s) biologique SOURCE
Statut(s) biologique SOURCE

LISTE D'ESPÈCES LIÉE À UN HABITAT

DE ESP: CODE ESPÈCE (CD_NOM) CD CB: CODE HABITAT(CORINE BIOTOPE) LAT: LATITUDE LONG: LONGITUDE

	Amelanchier ovalis Medik.	41.2	Chênaies-charmaies
Laserpitium latifolium L.	lium L.	34.4	Lisières (ou ourlets) forestières
			thermophiles
Moenchia erect	Moenchia erecta (L.) G.Gaertn., B.Mey. 35.2	35.2	Pelouses siliceuses ouvertes
& Scherb.			médio-européennes
Montia fo	fontana L. subsp. 54.1	54.1	Sources
chondrosperm	chondrosperma (Fenzl) Walters		
Orchis morio L.		34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques
			semi-arides
Ranunculus p	Ranunculus paludosus Poir.	35.2	Pelouses siliceuses ouvertes
			médio-européennes
Scilla autumnalis L.	nalis L.	34.12	Pelouses des sables calcaires
Sedum hirsutum All.		62.2	Végétation des falaises continentales
			siliceuses
Sorbus domestica L	nestica L.	41.7	Chênaies thermophiles et
			supra-méditerranéennes
Sorbus latife	Sorbus latifolia (Lam.) Pers.	41.7	Chênaies thermophiles et
			supra-méditerranéennes
Spergula mo	Spergula morisonii Boreau	35.2	Pelouses siliceuses ouvertes
			médio-européennes
Spergula pentandra L.	ntandra L.	34.12	Pelouses des sables calcaires



Tous droits réservés. Document imprimé le 18 Août 2011, serveur Carmen v1.6, http:// carmen.application.developpement-durable.gouv.fr, Service: Service lle- de France.

Légende: Définition des 5 classes d'enveloppes potentiellement humides

> Classe 1 (Rouge)

Délimitation de zones humides réalisées par des diagnostics de terrain selon des critères et méthodologie décrite dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié

> Classe 2 (Orange)

Zones humides identifiées selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 mais dont les limites n'ont pas été réalisées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation)

Ou

Zones humides identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différents de celle de l'arrêté. Les limites et le caractère humide peuvent être revérifiés par les pétitionnaires.

> Classe 3 (Vert)

Probabilité importante de zones humides. Mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser.

> Classe 4

Manque d'information ou données indiquant une faible probabilité de présence de ZH.

> Classe 5 (Bleu)

Non humides (Plan d'eau et réseau hydrographique).

MENTION A INSERER

ESPACES NATURELS SENSIBLES, ZONES DE PREEMPTION

Par délibération du 26 janvier 1995, le conseil général de l'Essonne a ap-prouvé la création de zones de préemption dans le cadre de la loi sur les espaces naturels sensibles, sur les communes suivantes

ANGERVILLE :

- Section YL : parcelle : 44 b.
- Section YN : lieu dit «Pointas de Villeneuve», parcelles : 53 à 57.
- Section YP : Neu dit «Les Fourneaux», parcelles: 10, 11, 30 à 37, 39.
- Section ZN : lieu dit «La Buterne», parcelles : 54 b.
- Section ZR : lieu dit «Les Montants», parcelles : 5, 7 à 14.
- lieu dit : «Les Terres Neuves», parcelles : 17, 18, 19 b, 21, 22, 24 à 28, 31 32, 33 a, 35, 39, 40 a, 43 à 50, 88.
- Section ZS : lieu dit «Bois Gi-rault», parcelles : 84, 86.
- Section ZV : : lieu dit «Noyer St-Lubin», parcelles : 10, 65.
- lieu dit «Vallée Berthi», parcelles : 31 a, 33, 38 à 41, 43, 44, 45 a, 47 à
- lieu dit «Petit Breloup, parcelles :
 54, 60, 222, 223, 224.
- · lieu dit «Bois Decourty», parcelle : 4 b
- lieu dit «Grosse Pierre des Galen-bines», parcelles : 12 à 16.
- Section YM : lieu dit «Bois d'Arblay=, parcelles: 17, 18, 19.
- lieu dit «Buttes de Vauluisant», parcelles : 23, 24.
- Section YO : lieu dit «Bois des Brosses», parcelles : 25 à 30.
- lieu dit «Bois des Brosses», parcelles : 25 à 30.
- lieu đit «Champ au Loup», par-celles : 34, 37 et 46, 47 a, 49 à 54;
- Section ZK : lieu dit «Derrière Ouestreville», parcelles : 1, 2, 204.
- Section ZW: lieu dit «Gros Buisson», parcelles: 1, 2, 4 à 8, 9 abc, 10 à 16, 27 à 30, 33 a, 34, 35 a, 36 à 44, 57 a, 58 à 68, 72 à 77, 80 abc, 81 à 87, 88 a, 89, 92 a, 93 a, 94 a, 95 b, 96, 97, 99, 100, 102, 154 à 156.
- lieu dit «Vallée Berthier», parcelle :
- lieu dit «Breloup», parcelles : 128 à 130, 132 à 135.
- Reu dit «Vallée», parcelles : 104 à 114, 116 à 127, 152, 153.
- Section ZX : lieu dit «Les Quatre Mottes», parcelles : 1, 3 b.
- Section YE : lieu dit «Bois Berthier», parcelle : 34.
- Section YH : lieu dit «Longs Réages d'Ouestraville», parcelle : 86.
- lleu dit «Le Cornon», parcelles : 20. 22

FLEURY-MEROGIS:

- Section AI : Neu dit «Les Joncs Marins», parcelles : 2, 3.
- Section AK : lieu dit «Le Bois des Trous, parcelle : 1.

FORGES-LES-BAINS:

- Section H: lieu dit «l'Etang Ba-leine», parcelles : 1 à 12, 14, 15, 742, 743, 765, 766.
- lleu dit «La Princerie», parcelles : 17 à 54, 124 à 131, 386 à 390, 399.
- Heu dit =l'Etang Brûle Doux=, par-celles : 134 à 141, 410, 427, 506, 507. JANVRY :
- Section D : lleu dit «Bois de Marivaux et la Vallée Bergeotte», par-celles : 203 à 207, 213 à 216, 268 à
- Section B : lieu dit «Bois de l'Hô-tel Dieu», parcelles : 221, 325, 326.
- · lleu dit «Les Côtes», parcelles : 173, 176 à 179.
- Heu dit «Le Village», parcelles : 32, 37 à 39, 41.
- Section ZC : lieu dit «Les Friches de la Vallée», parcelles : 5 à 10.
- Section ZD : lieu dit «Le Fond de la Cure», parcelles : 3, 7, 9 à 11.
- lleu dit «Le Bois du Chef», par-
- Ileu dit «Le Bos des Bezelles», parcelles : 1, 2, 6.

MILLY-LA-FORET:

- Section H : Ileu dit «Monceau», parcelles : 8, 9, 25, à 37, 39 à 45, 48, 49, 54, 56 à 61, 63 à 65, 73 à 98, 100, 126, 127, 318, 319, 356, 358, 360, 363.

ORSAY:

- Section AB : fleu dit «Les Mû-ners», parcelles : 18, 17, 32, 35, 36, 37, 283, 284, 287, 288, 323, 325, 345.
- lieu dit «Les Châtaigniers», parcelles: 56, 372.
- lieu dit «La Bois de la Butte», celles: 52, 340, 364, 367, 383, 388.
- Lieu dit «Rue de Versailles», parcelle : 277.
- Section AE : lieu dit «Le Guichet», parcelle: 73.
- lieu dit «Rue du Buisson Picard», parcelles: 117, 415, 416, 536, 636.
- Section AY : lieu dit «La Butte de la Rue», parcelles : 124 à 127, 129 à 131, 135, 137, 139 à 144, 150.
- lieu dit «Rue de Montlhéry», parcelles: 133, 134, 247.
- Section AL : lieu dit «86, rue de Paris», parcelle : 167.
- Section AO : lieu dit «Bois du Cimebère d'Orsay», parcelles : 2, 4.
- lieu dit «Le Bois des Rames», par-
- Section AH : fleu dit «Rue de la Comiche», parcelle : 1.
- Section AE : lieu dit «Le Guichet»,
- lieu dit «Rue du Buisson Picard», parcelle: 117.

SOISY-SUR-ECOLE :

parcelle: 73.

- Section A2 : lieu dit «Sous le Tertre Blanc», parcelles : 260 à 274, 276 à 337, 339, 341, 342, 344 à 347, 381 à 389, 401, 404, 410 à 412, 414 à 426, 429 à 456, 458 à 461, 517, 518, 520, 529 à 533, 538 à 541, 545, 546, 562 à 589, 591 à 603, 605, 606, 608, 611, 612, 615, 617, 618, 619, 622 à 624, 626 à 628, 630 à 634, 636, 637, 639, 640.
- Section C 2 : lieu dit «Le Bas du Bois Net», parcelles : 341, 343 à 346.
- Section D 1 : lieu dit «Les Ter-reaux», parcelles : 8 à 10.
- Heu dit «Le Moulin de Réault», par-celles : 13, 14, 378.
- lieu dit «La Fleur de Lys», par-celles : 17, 18, 20, 23 à 28.
- Heu dit «Le Chemin de Milly», par-celles : 29 à 32, 34, 36, 38 à 58, 60, 85, 69, 73 à 79, 385, 386.

- Section B I : lieu dit «La Joste», parcelles : 1 à 5, 7 à 28, 30 à 48, 50 à 97, 99 à 103, 106, 130 à 137, 1071, 1102, 1109, 1110, 1278, 1279, 1295, 1296, 1371, 1372, 1427.
- lieu dit «Le Tertre Blanc», par-celles : 307 à 318, 320 à 339, 341, 342, 344, 346 à 350, 352 à 369, 391, 393 à 399, 401 à 403, 407 à 435, 1017 à 1026, 1037, 1045 à 1047, 1051, 1057, 1104, 1116, 1205, 1206.
- lieu dit «Le Plotă», parcelles : 270, 271, 273 à 275, 277 à 282, 284 à 306, 1117, 1118, 1162, 1163.
- Section G 2: Heu dit «Le Tertre Noir», parcelles: 317 à 322, 324 à 327, 329 à 331, 333, 335, 336, 338, 339, 343 à 350, 352 à 362, 364 à 368, 370 à 393, 395 à 398, 401 à 404, 405 à 411, 413 à 496, 1046 à 1048, 1074, 1075, 1086, 1089, 1094, 1103 à 1106, 1111, 1112.
- lieu dit «La Fosse à Chambaulin», parcelles : 252, 255 à 268, 270 à 292, 310 à 316, 1041, 1042, 1043, 1063 à 1067, 1079, 1086, 1100, 1101.
- Section H : lieu dit «La Sente Creuse», parcelles, 45, 47 à 67, 69 à 82, 84 à 90, 92 à 96, 99 à 154, 609, 613 à 615, 649, 650.
- lieu dit «La Butte à Plerre», par-celles : 155 à 157, 159 à 203.
- lieu dit «La Butte de la Padole»,
 parcelles : 204 à 207, 209 à 211, 213,
 214, 217 à 242, 601 à 604, 637.
- lleu dit «Le Fond de Petits Pois», parcelles : 243 à 263, 265 à 274, 277 à 279, 283 à 291, 605 à 608, 616, 638.
- lieu dit «La Chaude Vallée», parcelles: 292 à 327, 626.
- Section D 2 : lieu dit «Les Bas de Montigny», parcelles : 81 à 85, 87 à 89, 91 à 98, 118, 128, 130 à 137, 139 à 141, 143, 144, 146 à 156, 158 à 162, 166 à 169, 178 à 180.
- lieu dit «Les Hauts Montigny», par-celles : 285 à 298, 300 à 305, 310 à 318, 320 à 326, 328 à 341, 343, 344, 346 à 365, 370 à 372, 380.
- lieu dit «Le Rimflet», parcelles : 215, 217 à 219, 221 à 227, 234, 235, 237, 238 à 243, 246, 248, 368, 376, 383, 384,
- Il a également approuvé la modifica-tion de zones de préemption créée le 26 janvier 1995 sur le territoire des

BREUILLET:

- Planche Al : parcettes : Al à A8, A 18 à A 20, A 30, A 31, A 517, A 518.
- Planche A 2 : parcelles : A 262 à A 264, A 267 à 282, A 335 à 338.
- Planche A 3 : parcelles : A 339, A 340.
- Pianche A 4: parcelles: A 343 à 359, A 361 à A 372, A 458, A 459.
- Planche BI: parcelles: B 1 à B 25, B 27 à B 56, B 58 à B 60, B 62 à B 74, B 78 à B 81, B 84 à B 176, B 178 à B 241, B 269 à B 278, B 280 à B 288, B 290 à B 320, B 322, B 323, B 325 à B 337, B 344 à B 370, B 372, B 378 à B 421, B 1385, B 1391, B 1415, B 1439, B 1478, B 1540 à B 1551, B 1563, B 1843, B 1844.
- Planche B 4: parcelles: B 1225 à B 1240, B 1243 à B 1249, B 1258 à B 1265, B 1268 à B 1270, B 1313, B 1410, B 1505, B 1507.
- Planche D 1 : parcelles : D 48, 53 à D 66, D 90, D 93 à D 120, 908 à D 910, D 1172 à D 1174, 1329, D 1348, D 1349.
- Planche E: parcelles: E7 à E23, E27, E29, E31, E33, E34, E60, E61, E64 à E72, E101 à E106, E114 à E119, E140, E269, E270, E278, E279, E162.
- Pianche B 3: parcelles: B 730 à B 786, B 814, B 846, B 878, B 880 à B 897, B 901 à B 911, B 913 à B 930, B 932 à B 939, B 941 à B 957, B 959 à B 968, B 1386 n, B 1387, B 1396, B 1422, B 1423, B 1425, B 1487 à B 1494, B 1500, B 1687 à 1691, B 1805, B 1806, B 1835, B 1836, B 1840, B 1927 à 1932, B 1951, B 1952, B 1983.

ETAMPES :

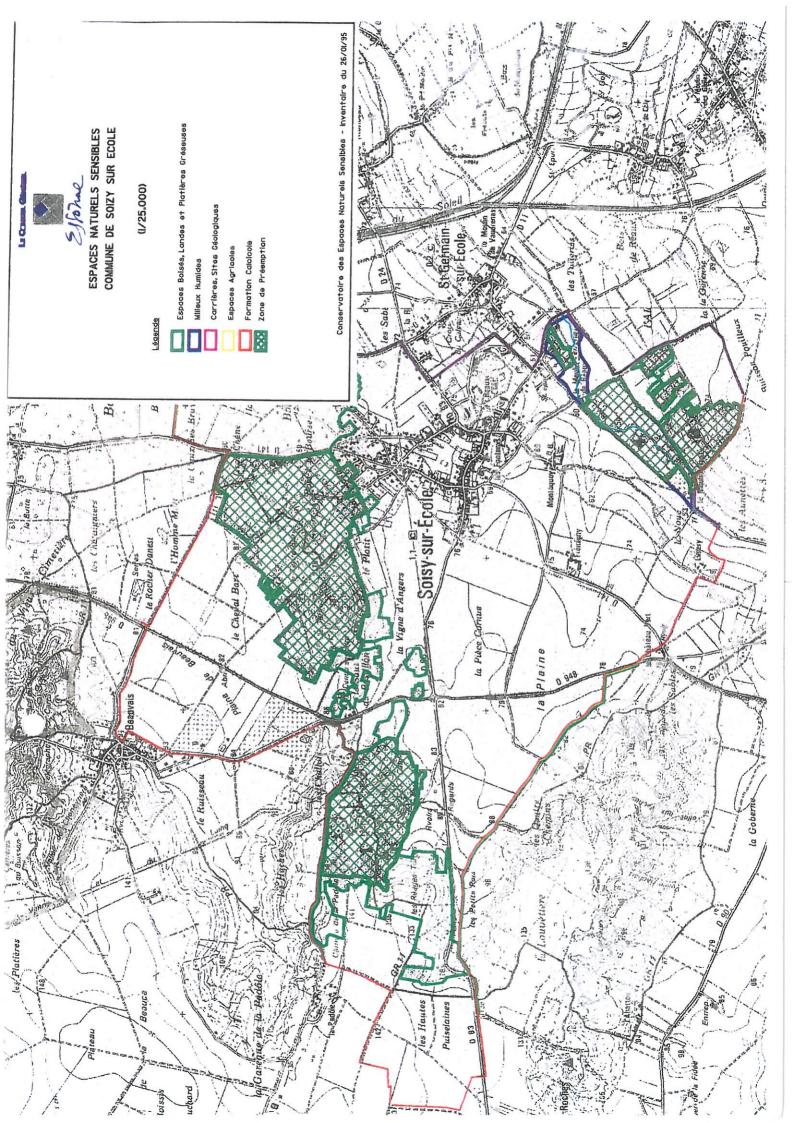
Sections.: BI, BO, BN, AC, AB, YB, AZ, AT, BC, BM, ZI, BK, ZY, AD, AO, AS, AR, ZC, ZE, YC, ZV, ZN, BH.

KGNY :

- Section AK : lieu dit «Le Bon Corps», parcelles : 1 à 7, 30 à 32, 34 à 38, 267, 271, 333, 364, 365, 444, 454.

R 2.03.35

n 2 MARS 1995 LE RÉPUBLICAIN



SECTION	LIEUX-DITS	N°	à№
A2	Sous le tertre blanc	260	274
	Sous le tertre planc		337
		276 339	337
		341	
		342	
			247
		344	347
		381	399
		401	1
	Constitution to	404	
	Sous le tertre blanc	410	412
		414	426
		429	456
		458	461
		517	
		518	
		520	
		529	533
		438	541
		545	
		546	
		562	589
		591	603
		605	
		606	
		608	
		611	
		612	
		615	
		617	619
		622	624
		626	628
		630	634
		636	
		637	
		639	
		640	
B1	La Joste	1	5
		7	28
		30	48
		50	97
		99	103
		106	
		130	137
		1071	
		1102	
		1109	
		1110	
		1278	
		1279	
		1295	
		1296	
		1371	

SECTION	LIEUX-DITS	Nα	à№
		1372	
		1427	
	Le tertre blanc	307	318
		320	339
		341	
		342	
		344	
	İ	346	350
		352	389
		391	309
		393	399
		401	403
		407	435
		1017	1026
			1020
		1037	40.47
		1045	1047
		1051	
		1057	
		1104	
		1116	
		1205	
		1206	
	Le plotit	270	
		271	
		273	275
		277	282
		284	306
		1117	
		1118	
		1162	
		1163	
C2	Le bas du bois net	341	
		343	346
D1	Les terreaux	6	10
	Le moulin de réault	13	-
		14	
		378	
	La fleur de lys	17	
		18	
		20	
		23	28
	Le chemin de milly	29	32
	Le onemin de miny	34	102
		36	
		(40.000)	E0
		38	58
		60	
		65	
		69	
		73	79
	,	385	
		386	
D2	Les bas montigny	81	85
	1	87	89

SECTION	LIEUX-DITS	Ν°	à N°
		91	98
		118	1
		128	
		130	137
		139	141
		143	
		144	1
		146	156
		158	162
		166	169
		178	180
	I so be the month and		
	Les hauts montigny	285	298
		300	305
		310	318
		320	336
		328	341
		343	
		344	
		346	365
		370	372
		380	
	Le rinflet	215	
		217	219
i		221	227
		234	
		235	
		237	
		238	243
		246	
		248	
		368	
		376	
		383	
G2	Le tertre noir	384 317	322
52	Lo tottle non		322
9		324	327
1		329	331
		333、	
		335	
		336	
		338	
		339	
		343	350
		352	362
		364	368
		370	393
		395	398
		401	404
		406	411
		413	496
		1046	1048
		1074	
		1075	

SOISY SUR ECOLE

SECTION	LIEUX-DITS	N°	àN°
		1086	
		1089	
		1094	2:-
		1103	1106
		1111	
		1112	
	La fosse à chambaulin	252	
		255	268
		270	292
		310	316
		1041	1043
		1063	1067
		1079	
		1086	
		1100	
		1101	
Н	La sente creuse	45	
5.00		47	67
		69	82
		84	90
		92	96
		99	154
		609	10-4
		613	615
		649	010
		650	
	La butte à pierre	155	157
	La salte a pierre	159	203
	Les friches de la padole	204	207
	200 mones de la padole	209	211
		213	2101
		214	
		217	242
		601	604
		637	004
	Le fond de petits pois	243	263
	ze iona de penta pola	265	274
		277	279
		1	l
		283	291
		605	608
		616	
		638	
	La chaude vallée	292	327
		626	1

XJESTSKÁK KORUM Vejekk

RECKLER TAKEN KON TO THE TAKEN AND THE TAKEN AND THE TAKEN AND THE TAKEN AND THE TAKEN
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ

Direction de l'Architecture

Le Ministre de la Culture et de l'Environnement

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à 1a composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU l'avis émis le 30 septembre 1976 par le conseil municipal de Courances ;
- VU l'avis émis le 27 août 1976 par le conseil municipal de Dannemois ;
- VU l'avis émis le 10 septembre 1976 par le conseil municipal de Milly-la-Forêt ;
- VU l'avis émis le 31 août 1976 par le conseil municipal de Moigny-sur-Ecole;
- VU l'avis émis le 17 septembre 1976 par le conseil municipal de Soisy-sur-Ecole ;
- VU la délibération du 25 mai 1977 de la commission des sites, perspectiv et paysages du département de l'Essonne ;

ARRETE .

ARTICLE ler - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de l'Essonne l'ensemble formé sur les communes de Courance: Dannemois, Milly-la-Forêt, Moigny, Soisy-sur-Ecole par la vallée de l'Ecole et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre conformément au plan annexé au présent arrêté :

1) Commune de SOISY_sur_ECOLE.

à partir de l'intersection du chemin de grande communication n° 141 de Corbeil à Malesherbes avec la limite communale Soisy.sur.Ecole et Dannemois:

- le chemin de grande communication n° 141 de Corbeil à Malesherbes
- le C.V.O. n° 3 dit de Montaquoy
- le C.V.O. n° 1
- le C.V.O. n° 5 dit du Moulin de Réaux
- le C.V.O. n° 4 dit de St Germain-sur-Ecole
- la limite des communes Soisy-sur-Ecole / St-Germain-sur-Ecole
- la limite des communes Soisy-sur-Ecole / Cély-en-Bière

. II) Commune de DANNEMOIS

- la limite des communes Dannemois / Cély ≃en-Bière

III) Commune de COURANCES

- la limite des communes de Gourances / Cély-en-Bière
- la limite des communes de Courances / Fleury

IV) Commune de MILLY-LA-FORET

- la limite des communes Milly-la-Forêt / Gourances
- la Route Nationale n° 372
- la limite des sections D1/D2
- la route nationale n° 448
- les limites des sections AB/AE, puis AB/AD
- la limite des sections B/AD
- le chemin rural n° 88 de Milly à Moigny

V) Commune de MOIGNY-SUR-ECOLE

- le chemin rural n° 89 de Milly la Forêt à Moigny
- le chemin rural n° 24 de Milly la Forêt à Corbeil
- la route nationale n° 448

Commune de DANNEMOIS

- la route nationale n° 448 de Villeneuve-St-Georges à Argent par Malesherbes
- le chemin de grande communication n° 141 de Corbeil à Malesherbes jusqu'à son intersection avec la limite communale de Soisy-sur-Ecole (point de départ).

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Essonne et aux Maires des communes de Courances, Dannemois, Milly-la-Forêt, Moigny, Soisy-sur-Ecole qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 2 2 MARS1978

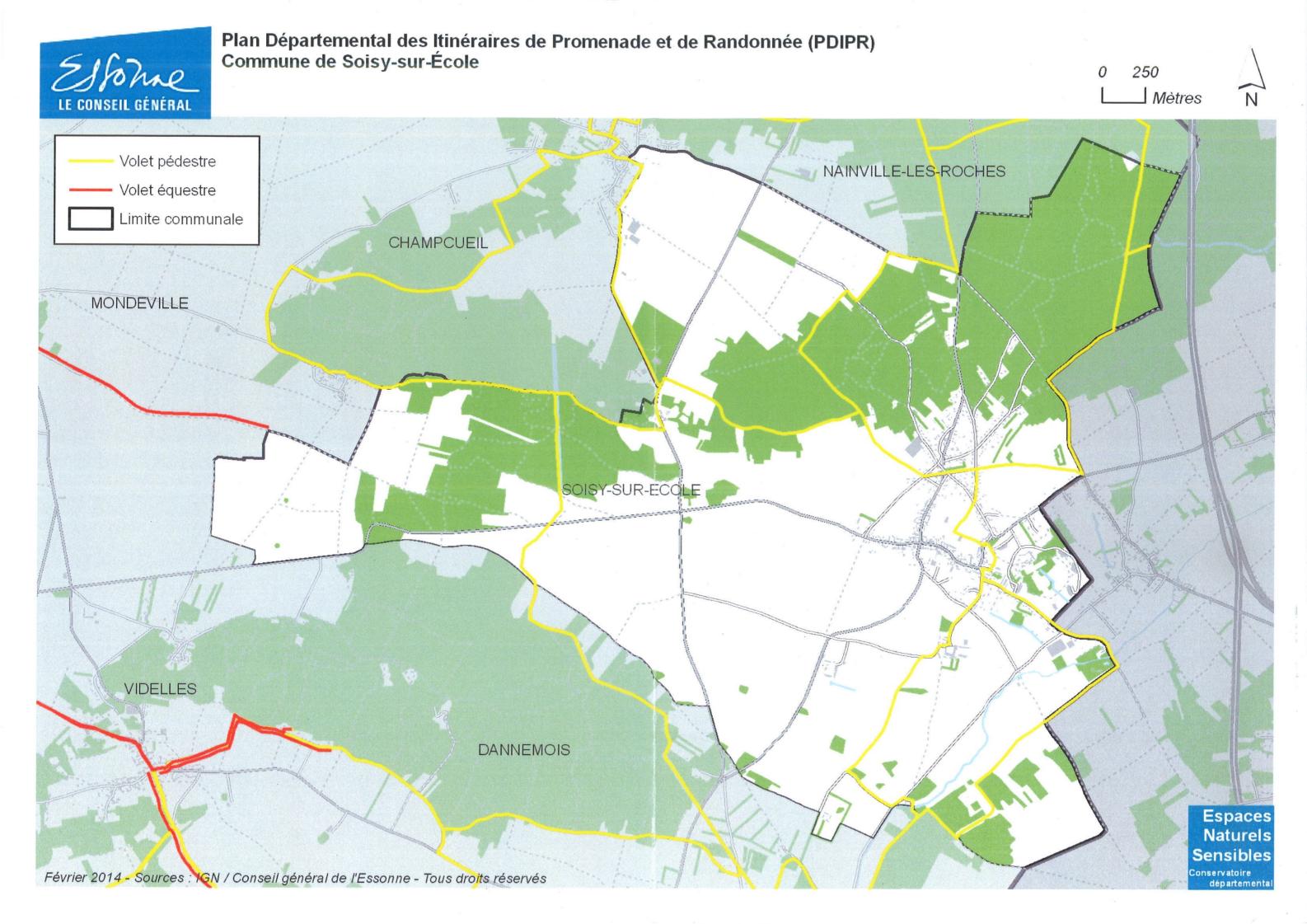
Pour le Ministre et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture Le Directeur adjoint

Pour Ampliation: PAdministrateur Civil charge des Stees

Raymond BOCQUET

I Supert SIMEN





Commune de SOISY-SUR-ECOLE Recensement et zone de préemption Espaces Naturels Sensibles Dates de délibération : 15 avril 1993 et 26 janvier 1995 Avis PLU

0 250 Mètres



